

LE BÂTIMENT À ANNABA

Pénurie chronique des matériaux de construction

Rien ne va plus dans le secteur du bâtiment à l'est du pays où, pour cause d'indisponibilité des matériaux de construction, se multiplient les abandons de chantiers, les appels d'offres infructueux de réalisation de logements et équipements publics et la faillite des entreprises avec pour corollaire la mise au chômage de milliers de travailleurs.

Alors que la réalité du terrain est tout autre, les chiffres officiels avancés par les responsables locaux et leurs prévisions des plus extravagantes en termes d'achèvement et de réception des programmes de logements ont atteint la démesure. Cette situation générée par une pénurie chronique planifiée des matériaux de construction (ciment, rond à béton, treillis soudés, sable) a été dénoncée

par l'Union nationale des investisseurs du bâtiment (Unib).

M. Mazou Kaïla, son secrétaire général, a estimé : «La pénurie chronique des matériaux de construction qui fait l'affaire des spéculateurs sur le marché national signifie la fin des entreprises algériennes du bâtiment.

La majorité des chantiers est à l'abandon. Les projets prévus pour être lancés sont

gelés pour cause d'appels d'offres infructueux du fait d'un indice des prix figé malgré la hausse constante des prix des matériaux de construction.

Il est impératif que les pouvoirs publics réagissent. Conséquence : sont sérieusement hypothéquées la réalisation des 56 812 logements et la livraison de 67 758 dans les wilayas de l'est du pays et annoncées pour 2008 par M. Noureddine Moussa lors de la rencontre régionale de Annaba en janvier dernier. Au plan social, le licenciement de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs dans le secteur du bâtiment a accentué la crise du chômage. Cette situation profite aux spéculateurs qui hantent les abords des usines

de production de ciment. A l'image de celle de Hadjar Soud (Azzaba) d'où d'importantes quantités de ciment prennent la route du marché parallèle pour être cédées à deux fois le prix fixé. Elle fait également l'affaire des importateurs de rond à béton et treillis soudés vendus respectivement au prix de 9 200 DA et 7 000 DA/quintal au lieu de 7 000 et 5 000 DA/quintal. L'habitat n'est pas le seul secteur à faire les frais de la loi des spéculateurs.

De nombreux projets de réalisation d'équipements publics, établissements de santé et scolaires, ouvrages routiers, urbanistiques et agricoles... sont confrontés au même problème.

A. Djabali

DEVANT LES ENTRAVES DE LA TUTELLE
À L'EXERCICE SYNDICAL À AÏN-TÉMOUCHENT

Le SNTÉ compte saisir la justice contre la directrice de l'éducation

C'est en présence de la direction centrale du SNTÉ conduite par M. Bennoui Mohamed, du secrétaire général Sid-Ahmed El-Hadj et du délégué de la section d'Alger que le coordinateur local du SNTÉ de la wilaya de Aïn-Témouchent, M. Khelladi Mustapha, a animé dimanche après-midi une conférence de presse à l'hôtel Bel-Air de Aïn-Témouchent au cours de laquelle il est revenu sur les entraves que rencontre son syndicat (2^e tendance) dans l'exercice syndical, notamment le refus de la directrice de l'éducation de wilaya de donner suite à ses nombreuses demandes d'audience depuis près de deux années.

Le coordinateur du SNTÉ avance que «son syndicat ne demande ni logement ni siège comme le font d'autres syndicats, mais seulement le droit d'exercer librement l'activité syndicale dans les établissements scolaires de la wilaya», et d'ajouter que dernièrement il a reçu une correspondance de la tutelle lui demandant de déposer, avant le 31 mars courant, le bilan du

SNTÉ et du nombre d'adhérents alors que son syndicat est empêché d'exercer librement. Le président du SNTÉ, M. Bennoui Med, abonde dans le même sens en s'interrogeant : «Pourquoi la responsable du secteur s'obstine à faire la sourde oreille pour son syndicat alors qu'elle accepte de dialoguer avec les autres syndicats ; d'ailleurs, cette situation est similaire, dira-t-il, au

cas d'Alger-Centre où le directeur a refusé de recevoir le SNTÉ, chose qui a poussé ce dernier à déposer une plainte contre le responsable.» Et d'ajouter que son syndicat (SNTÉ) «va accorder à la directrice de l'éducation de Aïn-Témouchent huit jours pour recevoir la section syndicale, faute de quoi une plainte sera déposée contre elle pour avoir enfreint les lois de la République.» M. Bennoui s'étonne que son syndicat soit empêché d'exercer à Aïn-Témouchent alors que l'autre branche (Boudjenah) qui est illégale, après le verdict du tribunal d'Oran du 14 novembre 2007, soit reçue et active librement. Le président du SNTÉ revient longuement sur le cas de l'autre tendance en la qualifiant d'illégal en vertu du verdict prononcé par le tribunal d'Oran à l'encontre du président

Boudjenah et même de la commission du SNTÉ du 30 mars 2003 qui a désigné par la suite la nouvelle direction.

«Une autre plainte sera déposée contre Boudjenah pour falsification de documents et imitation d'émargements», ajoutera M. Bennoui, qui dit qu'il ne lâchera pas prise jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause, car il a confiance en la justice algérienne.

Le secrétaire général du même syndicat a lui aussi repris cette affaire en laissant la décision finale à la justice, ensuite les membres du SNTÉ ont fait un tour d'horizon sur les sujets d'actualité tels que les augmentations prochaines des salaires des fonctionnaires, le statut particulier et le pouvoir d'achat qui ne cesse de dégringoler et enfin la réforme du système éducatif.

S. B.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

1 000 taxis en grève à partir du 30 mars

En raison des échecs concédés auprès de la direction des transports et des autorités de la wilaya, quant à la possibilité de faire entendre leurs doléances, les chauffeurs de taxi de pratiquement toutes les communes de Bordj, affiliés à l'Union nationale des transporteurs (UNDT), ont pris la ferme décision d'observer un débrayage tous les trois jours à partir du dimanche 30 mars.

Selon un membre du bureau syndical des transporteurs, un appel a été lancé à environ 1 000 «taxieurs» en plus des quelque 250 numéros en arrêt d'activité. Soulignons que le chef-lieu dénombre à lui seul près de 270 chauffeurs de taxi activant dans la ville, un nombre duquel sont soustraits quelque 170

de pouvoir subvenir aux besoins du véhicule, encore moins à ceux du foyer», rapporte un chauffeur démissionnaire, et 180 taxis jaunes qui arrivent tant bien que mal à mener un train de vie, légèrement meilleur que leurs homologues du court trajet.

Le secrétaire général du syndicat, N. Ben Idir, dans une correspondance officielle adressée au chef de l'exécutif, annonce la prochaine grève en précisant que l'initiative consentie en concertation avec les membres du bureau et les adhérents de l'UNDT n'est

dépositaire que d'une difficulté majeure en rapport direct avec le coût exagéré de la carte de moudjahid et le moyen de négocier d'autres possibilités de paiement.

«Dans certaines wilayas, les taxieurs sont libres de choisir le propriétaire de la fameuse carte pourvu qu'il soit résidant dans l'espace de la wilaya, ce qui limite généralement ce coût à quelque 2 000 DA, alors qu'à Bordj chaque conducteur est scotché au moudjahid de son patelin... s'indigne un représentant du syndicat.

Saâdène Ammara

TIZI-OUZOU

Quel sera le sort du projet de la décharge communale ?

La discorde créée par la délocalisation de la décharge communale du chef-lieu de Tizi-N'Tléta vers un autre site au bas-côté du village d'Ighil Imoula n'a pas encore livré tous ses secrets. Les deux parties en désaccord (l'administration et les villageois) tentent de trouver un compromis, mais en vain...

Les propriétaires des parcelles avoisinantes au niveau du site choisi par la commission de wilaya pour l'implantation de la décharge communale contrôlée ont été conviés par le premier magistrat de la commune, la semaine dernière, à une réunion au niveau du siège de l'APC, avons-nous appris de source locale, à l'effet de les sensibiliser quant à une éventuelle expropriation de leurs terres pour «projet d'utilité générale».

Cette information nous a été confirmée par le P/APC, M. Souam Hocine, qui a tenu à souligner que parmi les cinq personnes concernées par cette situation, seul un propriétaire était présent à la réunion, en précisant que celui-ci a exprimé «son opposition de toucher à son terrain».

«Notre but, affirme le maire, c'est d'informer les propriétaires riverains que leurs terrains respectifs seront touchés par ce projet de décharge contrôlée qui s'étalera sur 15 600 m² selon l'étude réalisée, et donc seront indemnisés dans le cadre d'expropriation pour projet d'utilité générale». Notre interlocuteur tient à préciser pour l'opinion publique qu'il n'est pas de son ressort de procéder à l'expropriation, mais «au wali à qui incombe la responsabilité de prendre les mesures nécessaires».

Toutefois, le maire n'écarte pas l'éventualité de réinviter, une autre fois, la commission de wilaya pour dire si oui ou non l'actuel site situé à proximité du lycée pourrait abriter le projet en question. «Si oui, dira-t-il, c'est tant mieux. Mais si la commission technique dit non encore une fois, alors à ce moment là, nous n'aurons pas d'autre choix que de confirmer le nouveau site qui fait objet d'opposition».

Le chef de daïra que nous avons joint au téléphone, nous dira à ce propos que «le problème étant si sensible et délicat que nous sommes en train de le gérer de manière diplomatique afin de sensibiliser les personnes concernées dans le but de les convaincre à renoncer à leur opposition».

De leur côté, les opposants ne semblent pas entendre le même son de cloche que les responsables locaux. Car, ceux-là estiment qu'ils n'ont pas été consultés au préalable en précisant que l'administration «veut les mettre devant le fait accompli». Qui pourra alors apaiser la tension si les pouvoirs publics décidaient de mettre à exécution le projet contre le gré des citoyens d'Ighil Imoula ? Car, si on s'en tient aux propos des citoyens et des membres de l'Association pour la défense des droits des citoyens d'Ighil Imoula présents à la réunion tenue au siège de la daïra, le 24 février dernier, rien n'indique qu'ils reviendront sur leur opposition. On avance même que des martyrs sont tombés au champ d'honneur sur le lieu choisi par l'administration pour la décharge.

Toute une symbolique pour les citoyens d'Ighil Imoula. D'ailleurs cette remarque de taille a été faite lors de la réunion au niveau de la daïra des Ouadhias par l'un des novembristes de la première heure encore vivant, M. Benramdani Mohamed en l'occurrence, invité d'honneur pour l'occasion. Mais est-ce une raison pour ne pas implanter un projet d'utilité publique d'un montant qui dépasse 10 milliards de centimes ? Et quel sera alors le sort de ce projet ? La question reste posée.

M. S. Bel